



N°99



La Lettre d' enviropéa

L'information sur les politiques et les financements européens pour
l'environnement et le climat

Sommaire

Actualité des politiques
nationales
environnementales.....P.2

Actualités des politiques
européennes
environnementales....P.6

Les news des
programmes
européens.....P.11

Edito

Clap de fin pour la saison LIFE 2026 !

Cette année encore, toute l'équipe s'est pleinement mobilisée aux côtés des porteurs de projets LIFE : 38 projets accompagnés, dont 11 Économie circulaire et qualité de vie, 13 Climat, 8 Nature & Biodiversité, 4 Transition vers l'énergie propre et 2 ONG.

Une saison particulièrement intense, mais surtout marquée par une formidable effervescence d'idées, d'innovations et de projets précurseurs, dans des domaines toujours plus variés. Un vrai plaisir d'avoir accompagné toutes ces initiatives et celles et ceux qui les portent !

Bravo aux porteurs de projets et à toute l'équipe pour cette belle saison LIFE !

ADEME : après la menace de restructuration, la menace budgétaire

À peine la menace d'une réforme structurelle écartée, l'ADEME fait face à une nouvelle inquiétude : une baisse de plus de 30 % de ses moyens d'intervention pourrait être envisagée pour 2027.

Le printemps 2026 avait déjà été mouvementé pour l'Agence de la transition écologique. Un projet de réforme prévoyait le rapprochement de ses directions régionales avec les services déconcentrés de l'État, faisant craindre un affaiblissement de son implantation territoriale et de l'accompagnement de proximité des porteurs de projets. Face aux oppositions, le Gouvernement a finalement retiré cette réforme de l'agenda parlementaire en juin.

Mais l'accalmie aura été de courte durée. Selon Le Monde, le projet de budget pour 2027 envisagerait désormais une **réduction de plus de 300 millions d'euros du budget d'intervention de l'ADEME**, soit une **baisse supérieure à 30 %**. Cette diminution pèserait notamment sur le **Fonds Chaleur**, l'un des principaux instruments français de financement de la chaleur renouvelable et de récupération.

Le signal interroge d'autant plus que ce dispositif est déjà fortement sollicité. Doté de 800 millions d'euros en 2026, le Fonds Chaleur finance réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique, biomasse ou récupération de chaleur fatale auprès des collectivités et des entreprises. En 2025, il a accompagné près de 1 200 installations, représentant 3,5 TWh/an de chaleur renouvelable et de récupération supplémentaires. L'ADEME indique surtout que les demandes d'aides identifiées pour 2026 représentent déjà **environ deux fois l'enveloppe disponible**. Cette perspective budgétaire intervient dans un contexte où la France doit simultanément accélérer sa sortie des énergies fossiles et adapter ses territoires aux effets croissants du changement climatique.

La baisse annoncée reste, à ce stade, un **arbitrage budgétaire envisagé et non une coupe définitivement votée**. Mais après le débat sur l'organisation territoriale de l'ADEME, la question se déplace : moins que l'existence de l'Agence, ce sont désormais **ses capacités à financer concrètement la transition écologique dans les territoires** qui sont au cœur des inquiétudes.

Cadmium : une pollution invisible dans nos sols bientôt mieux encadrée ?

Métal toxique présent notamment dans certains engrais phosphatés, le cadmium peut s'accumuler durablement dans les sols, être absorbé par les cultures et ainsi entrer dans notre alimentation. Face à cet enjeu à la fois sanitaire et environnemental, l'Assemblée nationale a adopté, le 3 juin 2026, une proposition de loi visant à réduire fortement les apports agricoles de cadmium.

Le texte prévoit une diminution rapide de la teneur maximale autorisée dans les engrais phosphatés : **40 mg de cadmium par kg de P_2O_5 dès le 1er janvier 2027, puis 20 mg/kg à partir de 2030**. Cette dernière valeur rejoint les recommandations de l'Anses qui, dans un avis complété en février 2026, préconise également de limiter les apports agricoles de cadmium à **2 g/ha/an**, afin de prévenir son accumulation progressive dans les sols.

Cette trajectoire est toutefois encore loin d'être acquise. Transmise au Sénat le 4 juin, la proposition de loi est, au 22 septembre, toujours en attente d'examen en première lecture. Son passage devant les sénateurs constituera donc une étape déterminante pour savoir si les seuils et le calendrier adoptés par les députés seront maintenus.

En parallèle, le **Gouvernement avance par une autre voie**. Un projet d'arrêté soumis à consultation publique prévoit lui aussi de renforcer progressivement l'encadrement du cadmium dans les fertilisants, mais selon un calendrier moins rapide : **60 mg/kg en 2027, puis 40 mg/kg en 2030**. Le passage à 20 mg/kg serait précédé d'une étude d'impact et interviendrait au plus tard en 2038. Le dispositif prévoit également de réduire progressivement les quantités maximales de cadmium pouvant être apportées aux sols.

Deux trajectoires sont donc aujourd'hui sur la table : **une réduction rapide portée par la proposition de loi, et une approche réglementaire plus progressive privilégiée par le Gouvernement**. Le prochain passage au Sénat sera déterminant pour savoir si l'objectif de 20 mg dès 2030 peut survivre à la navette parlementaire. Derrière cette bataille de seuils se pose une question plus large : à quel rythme réduire une pollution diffuse qui s'est accumulée pendant des décennies dans les sols, tout en préservant l'accès des agriculteurs aux fertilisants nécessaires à leur activité ?

En bref – Autres évolutions réglementaires à suivre

Loi d'urgence agricole : un texte adopté, mais des conséquences environnementales encore à préciser.

Après plusieurs mois de débats, la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles a été promulguée le 18 août 2026, après la censure de plusieurs dispositions par le Conseil constitutionnel. Le texte entend renforcer la production et simplifier certaines procédures, avec plusieurs mesures à surveiller du point de vue environnemental : objectif de doublement des volumes de stockage d'eau destinés aux usages agricoles d'ici 2035, évolution de la gouvernance de l'eau et simplification annoncée du cadre applicable aux élevages. Sur ce dernier point, la loi autorise le Gouvernement à légiférer par ordonnance dans les six mois afin de faire évoluer leurs régimes de mise en service, d'exploitation et de contrôle. Le Conseil constitutionnel a néanmoins posé plusieurs garde-fous, notamment en censurant la restriction envisagée de la participation du public aux seuls riverains ou personnes directement concernées. La portée environnementale du texte reste donc en partie suspendue à ses mesures d'application : jusqu'où ira la simplification des procédures ? Quels effets sur le partage de la ressource en eau et la protection des milieux ? Et quel équilibre sera retenu entre souveraineté agricole et exigences environnementales ?

REP emballages professionnels : démarrage reporté à 2027.

Initialement prévue au 1er juillet 2026, la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle filière de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages professionnels **est reportée au 1er janvier 2027**. Ce délai doit notamment permettre de clarifier les entreprises assujetties et les barèmes des éco-organismes. Les opérateurs concernés devront avoir adhéré à un éco-organisme d'ici la fin de l'année 2026.

La Cour des comptes appelle à renforcer l'ambition économique et environnementale de la PAC française.

Dans un rapport publié le 2 septembre 2026, la Cour des comptes dresse un bilan critique de la mise en œuvre française de la PAC 2023-2027. Alors que la France bénéficie de plus de 9 milliards d'euros de financements européens par an, elle estime que le Plan stratégique national (PSN) reste principalement orienté vers le soutien au revenu et ne mobilise pas suffisamment ces financements pour accompagner les transformations du modèle agricole. Les objectifs environnementaux représentent 30 % de l'effort budgétaire, contre 34 % en moyenne dans l'UE. La Cour pointe notamment le niveau limité des mesures agro-environnementales et climatiques, la suppression de l'aide au maintien de l'agriculture biologique et des écorégimes jugés insuffisamment exigeants pour faire évoluer les pratiques. Elle recommande de mieux cibler les aides et de placer une logique de « résilience productive », conciliant performances économiques et environnementales, au cœur du prochain PSN. Ces recommandations interviennent alors que se prépare la future PAC post-2027.

Une nouvelle loi pour adapter les territoires de montagne, au prix de certains assouplissements environnementaux.

La loi « pour une montagne vivante et souveraine », promulguée le **18 août 2026**, actualise la politique nationale de la montagne face notamment aux effets du changement climatique et aux difficultés économiques et démographiques de ces territoires. Elle intervient sur la gestion de l'eau, l'agriculture et l'élevage, la forêt, la mobilité, le tourisme ou encore l'urbanisme. Le texte facilite notamment certaines retenues d'eau multi-usages et soutient la gestion durable des forêts et la mobilité décarbonée. Il assouplit toutefois certaines règles d'urbanisation propres aux zones de montagne, notamment le principe de construction en continuité de l'urbanisation existante. Si ces évolutions visent à faciliter le développement et le maintien de populations et d'activités dans les territoires montagnards, elles pourraient également accroître localement la pression sur les espaces naturels, agricoles et les paysages, dont la préservation constitue historiquement l'un des objectifs de la loi Montagne. Des garde-fous environnementaux restent néanmoins prévus pour plusieurs catégories de projets.

Canada – Union européenne : vers un rapprochement aux implications environnementales ?

Et si le Canada devenait un « membre associé » de l'Union européenne ? L'idée, évoquée mi-septembre par Ursula von der Leyen, reste à ce stade une perspective politique : un tel statut n'existe pas aujourd'hui dans les traités européens et ses contours restent donc largement à définir. Elle témoigne néanmoins d'une volonté de renforcer les relations avec certains partenaires partageant des intérêts stratégiques avec l'Union.

Dans le cas du Canada, ce rapprochement s'appuierait sur une coopération déjà particulièrement développée. Au-delà de l'accord commercial CETA et de l'accord de partenariat stratégique, l'UE et le Canada disposent depuis 2023 d'une **Alliance verte** couvrant notamment le climat, la biodiversité, l'énergie, les matières premières, la pollution et l'économie circulaire. Depuis 2024, le Canada est également associé au **pilier II d'Horizon Europe**, permettant à ses acteurs de participer directement aux projets européens de recherche et d'innovation sur les grands défis sociétaux.

Un rapprochement supplémentaire pourrait donc **renforcer les convergences environnementales déjà engagées**. La ministre canadienne du Climat, Julie Dabrusin, identifiait d'ailleurs récemment la tarification carbone, le mécanisme carbone aux frontières, la réglementation du méthane et les investissements nécessaires à l'électrification parmi les principaux terrains de coopération avec l'Union.

Mais **rapprochement politique ne signifie pas automatiquement alignement environnemental**. Une éventuelle association ne conduirait pas, en elle-même, à l'application du droit environnemental européen au Canada. La relation pourrait également faire émerger des arbitrages entre ambitions climatiques, sécurité énergétique, développement des ressources naturelles, commerce et compétitivité industrielle. L'enjeu sera donc de voir si cette nouvelle proximité conduit à une véritable convergence des standards environnementaux ou avant tout à une coopération économique et stratégique renforcée.

Et le Canada pourrait ne pas rester un cas isolé. L'hypothèse d'un statut similaire a déjà été évoquée pour d'autres partenaires proches de l'Union, notamment **l'Australie et la Nouvelle-Zélande**, citées par la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola. Canberra n'a toutefois formulé, à ce stade, aucune demande officielle pour

obtenir un tel statut, même si le gouvernement australien s'est dit attentif à la démarche canadienne et ouvert à un approfondissement de ses relations avec l'UE. Ce rapprochement est déjà bien engagé : l'Australie devrait notamment devenir pays associé à Horizon Europe en 2027, tandis que les coopérations se renforcent dans les domaines du climat et des énergies propres, des matières premières critiques, de la recherche ou encore de la sécurité économique. Le Canada pourrait ainsi constituer un premier laboratoire d'une nouvelle forme de partenariat européen, dont l'Australie observe désormais attentivement l'évolution.

Engrais : l'Europe veut réduire sa dépendance tout en soutenant ses agriculteurs

Face à la hausse des prix des engrais et aux nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, la Commission européenne a adopté, le 19 mai 2026, un plan d'action destiné à sécuriser l'approvisionnement européen. Au-delà de la réponse à la crise, Bruxelles cherche à réduire une vulnérabilité structurelle de l'agriculture européenne : sa dépendance aux engrais et aux matières premières importés, tout en accélérant le développement d'alternatives biosourcées, circulaires et bas-carbone.

Le plan poursuit trois grandes ambitions : sécuriser la production européenne d'engrais, garantir leur accessibilité aux agriculteurs et diversifier les sources d'approvisionnement. La Commission souhaite notamment créer un partenariat européen réunissant producteurs d'engrais, agriculteurs et États membres, renforcer la surveillance des prix et des stocks et étudier différents outils de sécurisation de l'approvisionnement, tels que la constitution de stocks ou les achats conjoints.

La stratégie comporte également un volet environnemental. L'objectif est de réduire progressivement la dépendance aux engrais conventionnels fortement liés aux énergies fossiles en facilitant le développement et la circulation sur le marché européen d'**engrais biosourcés, à faible empreinte carbone et issus du recyclage des nutriments**. Le plan prévoit également de favoriser une utilisation plus efficace des fertilisants dans les exploitations. L'enjeu est double : renforcer l'autonomie stratégique européenne tout en réduisant l'empreinte climatique et environnementale de la fertilisation.

Depuis mai, plusieurs mesures ont commencé à concrétiser ce plan. En juillet, l'Union européenne a adopté un ensemble exceptionnel de 540 millions d'euros de soutien financier aux agriculteurs confrontés à la crise des engrais et de l'énergie. La réserve agricole a notamment été renforcée de 300 millions d'euros. Les règles de la PAC ont également été adaptées : nouveau dispositif de liquidité pouvant mobiliser des fonds

du FEADER, versement anticipé de certains paiements directs et davantage de flexibilité pour les États membres dans leurs aides aux exploitations.

Ces réponses permettent avant tout d'amortir le choc à court terme. **Le véritable enjeu sera désormais de savoir si cette crise accélérera une transformation plus structurelle du système européen de fertilisation.** Réduire la dépendance extérieure sans simplement augmenter la production d'engrais conventionnels en Europe suppose en effet de développer les nutriments recyclés et les alternatives biosourcées, mais aussi d'améliorer l'efficacité de la fertilisation. Autrement dit : passer d'une politique de sécurisation des engrais à une politique de sécurisation durable des nutriments.

Résilience hydrique : l'Europe passe de la stratégie à l'action

La Commission européenne accélère la mise en œuvre de sa stratégie pour la résilience de l'eau avec le lancement, en septembre, de plusieurs nouveaux dispositifs destinés à faire émerger des solutions concrètes et à renforcer les investissements dans le secteur.

Le 21 septembre 2026, la Commission a lancé la Water Resilience Stakeholder Platform, aux côtés du Comité économique et social européen et du Comité européen des régions. Réunissant plus de 50 experts de haut niveau, issus notamment des entreprises, du secteur de l'eau, de la société civile, des collectivités et des États membres, cette plateforme doit accompagner la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la résilience de l'eau. Ses travaux porteront notamment sur l'efficacité hydrique, la digitalisation et le développement de la réutilisation de l'eau.

Mais l'une des initiatives les plus opérationnelles est le nouveau Water Resilience Investment Accelerator, lancé début septembre dans le cadre de Green Assist. Son objectif : accompagner 20 projets pilotes innovants consacrés à la rétention naturelle de l'eau et à l'amélioration de l'efficacité hydrique. L'accélérateur doit rapprocher investisseurs locaux, fournisseurs de solutions et acteurs confrontés à des problématiques liées à l'eau, avec l'ambition de favoriser ensuite la réplique des solutions dans d'autres territoires européens.

Enfin, la Commission a lancé en parallèle la European Water Academy, destinée à renforcer les compétences et la préparation des professionnels européens face aux enjeux croissants liés à la ressource en eau. Ces initiatives marquent ainsi une nouvelle étape dans la politique européenne de l'eau : après avoir fixé un cap vers la résilience hydrique à l'horizon 2050, l'enjeu est désormais de faire émerger, financer et répliquer des solutions concrètes dans les territoires.

Circular Economy Act : la fiscalité comme nouveau levier de l'économie circulaire

Alors que le futur Circular Economy Act est attendu d'ici la fin de l'année 2026, la Commission européenne explore un nouveau levier pour accélérer la transition vers une économie circulaire : la fiscalité. Le 10 septembre, elle a lancé une **consultation publique** visant à déterminer comment les règles européennes de TVA pourraient être adaptées pour mieux soutenir les modèles économiques circulaires.

Trois sujets sont particulièrement étudiés : le traitement fiscal des biens d'occasion, afin d'identifier les éventuels freins à leur remise en circulation ; la destruction de biens encore utilisables, pour examiner si les règles actuelles de TVA peuvent créer des incitations contraires aux objectifs de prévention des déchets ; et enfin les règles de déduction de TVA applicables aux voitures particulières utilisées à des fins professionnelles, dans une perspective de transition vers une économie à faibles émissions.

Cette réflexion fiscale s'inscrit dans la préparation plus large du Circular Economy Act, qui doit notamment faciliter la circulation des matières premières secondaires au sein du marché unique, augmenter l'offre de matériaux recyclés de qualité et stimuler leur demande. L'ambition européenne est de **doubler le taux de circularité de l'économie, actuellement proche de 12 %, pour atteindre 24 % en 2030.**

La consultation sur la TVA est **ouverte jusqu'au 4 novembre 2026**. Ses résultats alimenteront une évaluation et une étude d'impact attendues début 2027, en vue d'une éventuelle proposition de modification de la directive TVA. L'Union européenne semble dorénavant chercher à agir sur les conditions économiques qui peuvent rendre les modèles circulaires plus compétitifs.

En bref – Autres évolutions réglementaires à suivre

Déforestation importée : dernière ligne droite pour l'EUDR.

Après plusieurs reports et mesures de simplification, le règlement européen sur les produits « zéro déforestation » doit s'appliquer à partir du 30 décembre 2026 aux grandes et moyennes entreprises, puis du 30 juin 2027 aux autres micro et petites entreprises. Il concerne notamment le cacao, le café, le soja, l'huile de palme, le bois, le caoutchouc et les bovins. En juillet, la Commission a encore précisé le périmètre des produits concernés et les modalités du système européen de déclaration de diligence raisonnée.

MACF : le Parlement ouvre la voie à une dérogation pour les régions ultrapériphériques.

Le 15 septembre 2026, le Parlement européen a adopté un amendement permettant aux États membres de demander une **dérogation de quatre ans à l'application du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)** dans leurs régions ultrapériphériques (RUP), sur simple notification à la Commission. Pour la France, seraient concernées la **Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin**. Cette évolution intervient après plusieurs mois d'alertes des acteurs économiques ultramarins et d'interpellations du Gouvernement français sur les conséquences du dispositif.

L'enjeu tient aux spécificités de ces territoires : éloignement du marché européen, forte dépendance aux importations provenant de pays tiers et possibilités limitées de substitution pour certains produits concernés par le MACF, notamment les engrais, le ciment, l'acier et l'aluminium. L'objectif défendu par les partisans de la dérogation est ainsi d'éviter que le mécanisme, conçu pour réduire les « fuites de carbone » et encourager la décarbonation des importations européennes, n'entraîne des surcoûts disproportionnés dans les RUP. Reste désormais à trouver l'équilibre entre prise en compte des contraintes ultramarines et maintien du signal environnemental du MACF : la dérogation doit encore être négociée avec le Conseil avant de pouvoir devenir définitive.

Restauration de la nature : place aux plans nationaux.

Une nouvelle étape a été franchie dans la mise en œuvre du règlement européen sur la restauration de la nature, entré en vigueur en août 2024 : le 1er septembre 2026, les États membres devaient transmettre à la Commission européenne leurs projets de plans nationaux de restauration. Ces documents doivent préciser comment chaque pays entend atteindre les objectifs européens à l'horizon 2030 et présenter une vision stratégique des actions prévues jusqu'en 2040 et 2050. Ils doivent couvrir différents écosystèmes – terrestres, marins, agricoles, forestiers ou encore urbains – et rechercher des synergies avec les politiques relatives au climat, à l'eau, à l'agriculture ou à la forêt. La Commission, accompagnée de l'Agence européenne pour l'environnement, va désormais évaluer ces projets et adresser ses observations aux États, avant l'élaboration des plans définitifs dans un délai d'un an. Après l'adoption très débattue du règlement en 2024, l'enjeu se déplace donc désormais vers sa traduction concrète : quelles mesures les États retiendront-ils, avec quels financements et quel niveau d'ambition pour restaurer effectivement les écosystèmes dégradés ?

PFAS : la surveillance se renforce en France et les restrictions progressent en Europe.

La France poursuit le déploiement de sa cartographie nationale des PFAS dans les eaux, qui rassemble désormais plus de 3,4 millions d'analyses issues notamment des eaux superficielles et souterraines, de l'eau potable et des rejets industriels (carte disponible sur [ce lien](#)) . À l'échelle européenne, le règlement sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR) est entré en application le 11 août 2026, avec notamment une restriction des PFAS dans les emballages en contact avec les denrées alimentaires au-delà de seuils définis.

Produits chimiques : l'UE privilégie la simplification à une révision générale de REACH

En avril 2026, la Commission a annoncé qu'elle ne lancerait finalement pas la grande révision du règlement REACH préparée depuis plusieurs années et privilégierait des modifications ciblées. En parallèle, le Parlement et le Conseil sont parvenus en juin à un accord politique sur l'Omnibus VI « produits chimiques », qui simplifie certaines règles relatives à l'étiquetage des substances chimiques (CLP), aux cosmétiques et aux fertilisants, tout en maintenant plusieurs garanties concernant notamment les substances CMR et les substances dangereuses présentes dans les fertilisants. Le texte doit encore être formellement adopté.

Les news des programmes européens

Interreg : une fin de programmation dominée par la capitalisation

À mesure que les enveloppes de la programmation 2021-2027 sont engagées, les nouveaux appels Interreg se raréfient. Plusieurs programmes privilégient désormais des appels de capitalisation, de transfert ou de changement d'échelle, qui nécessitent généralement de repartir de solutions ou de résultats déjà développés : c'est

notamment le cas du Call 7 Euro-MED, du Call 4 Atlantic Area ou encore du prochain Call 6 North Sea.

Quelques opportunités restent néanmoins accessibles à de nouveaux projets :

- **Interreg Euro-MED – Call 8 « Test Projects »**

Ouverture le 1er octobre 2026, avec une première échéance le 13 novembre 2026. Doté d'une enveloppe indicative de 20 M€, l'appel permettra de tester de nouvelles solutions relevant notamment de l'innovation et des technologies (PO1) ainsi que de l'environnement et de la transition écologique (PO2).

- **Interreg SUDOE – 4e appel à projets structurants**

Une opportunité particulièrement ciblée sur l'environnement reste ouverte jusqu'au 30 septembre 2026 : un projet structurant consacré à la prévention et à la gestion des feux de forêt sera soutenu au titre de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques.

LIFE : clôture des appels 2026 et anticipation de 2027

La plupart des appels LIFE 2026 se sont clôturés le 22 septembre, après la fermeture des appels Clean Energy Transition (CET) le 16 septembre. La prochaine échéance sera donc désormais 2027, dernière année de la programmation LIFE 2021-2027.

Pour les porteurs qui envisagent un dépôt 2027, mieux vaut commencer à préparer les projets dès maintenant : cette dernière année de programmation pourrait concentrer un nombre important de candidatures. Identification des partenaires, structuration des actions, définition des impacts et préparation budgétaire peuvent donc être anticipées avant même la publication des prochains appels.

Horizon Europe : cap sur les appels 2027

Après les principales échéances Horizon Europe de septembre 2026, il est déjà temps d'anticiper les appels 2027. Les programmes de travail 2026-2027 étant publiés, une grande partie des prochaines opportunités est d'ores et déjà connue. Plusieurs vagues de dépôts rythmeront l'année 2027 :

Cluster 5 – Climate, Energy & Mobility

- 31 mars 2027 : Énergie, Énergies renouvelables, batteries, Direct Air Capture, solaire thermique industriel, énergies houlomotrice et marémotrice, infrastructures CO₂...
- 14 avril 2027 : Mobilité et transports propres, Économie circulaire de l'e-mobilité, bus longue distance zéro émission, transport maritime, aviation durable...
- 15 septembre 2027 : Bâtiments, Circularité et analyse du cycle de vie appliquées à la rénovation, récupération de chaleur fatale, stockage énergétique...

Cluster 6 – Food, Bioeconomy, Natural Resources, Agriculture & Environment

Appels en deux étapes : première échéance le 8 avril 2027, puis seconde étape en septembre 2027 selon l'appel.

- Call 01 – 22 septembre 2027 : biodiversité, économie circulaire et bioéconomie, zéro pollution.
- Call 02 – 23 septembre 2027 : agriculture et alimentation, climat et eau, communautés rurales et littorales.
- Call 03 – 11 mai 2027 : gouvernance, données et observation environnementale.

Missions Horizon Europe : de nombreuses opportunités environnementales en 2027

Pour plusieurs Missions européennes, les appels 2027 ouvriront en février 2027, avec des échéances principalement en septembre.

- **Mission Adaptation to Climate Change – 2 topics**

Les appels porteront sur la démonstration de solutions transformatrices d'adaptation à l'échelle transfrontalière et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour renforcer la résilience climatique et faciliter la prise de décision des territoires.

- **Mission Restore our Ocean and Waters – 5 topics**

Les projets pourront notamment concerner la résilience climatique des zones côtières, riveraines, villes littorales et îles, la circularité de la chaîne de valeur des produits de la mer, les ports verts, circulaires et résilients, de nouveaux modèles économiques pour le tourisme durable ou encore la protection et la restauration des « forêts bleues ».

- **Mission Climate-Neutral and Smart Cities – 5 topics**

Au programme : microgrids innovants, hydrogène dans les villes, pôles multimodaux inclusifs et résilients, logistique urbaine circulaire et achats publics avant commercialisation (PCP).

- **Deux topics conjoints Adaptation x Cities**

Avec une échéance prévue le 22 septembre 2027, porteront également sur la restauration de la nature en milieu urbain et sur les solutions de gestion, traitement et valorisation des eaux usées dans les villes et régions confrontées au changement climatique.

- **Mission A Soil Deal for Europe – 6 topics**

Les appels 2027 porteront notamment sur les Living Labs pour la santé des sols, la réduction de l'eutrophisation liée à l'agriculture, l'agroforesterie, les liens entre sols pollués et santé des populations, les biotechnologies pour restaurer les sols et l'étude des facteurs de dégradation des sols. Pour cette Mission, les topics sont prévus en deux étapes : ouverture le 4 février 2027, première échéance le 8 avril et seconde étape le 14 septembre 2027.

Erasmus+ : les Erasmus Days reviennent en octobre

Du 12 au 17 octobre 2026, la 10e édition des Erasmus Days réunira des milliers d'événements en France, en Europe et dans le monde. Cette édition mettra particulièrement l'accent sur les compétences et l'avenir européen, en lien avec l'« Union of Skills ». Conférences, webinaires, ateliers et retours d'expérience seront organisés pendant six jours : une bonne occasion de découvrir des projets, rencontrer l'écosystème Erasmus+ et préparer de futures candidatures. [Consultez le programme des Erasmus Days 2026.](#)



Nous suivre sur les réseaux :



[Bluesky](#)



[LinkedIn](#)



[Twitter](#)

Pour soutenir Enviropea : [Adhésion](#)